



# Réunion des parents Classe de 3ème Prépa-métiers

le 09/09/2021

J M BIENVENU

- 1) Mise en place des stages
- collège Institution Notre Dame Carentan
- 2) Déroulement des stages
- 3) La découverte professionnelle
- 4) Le parcours avenir
  - 5) Entretiens et suivi
  - 6)La mini-entreprise

### 1) Mise en place des stages



# La découverte des métiers et des formations permet d'ouvrir les horizons :

plusieurs champs professionnels sont abordés, que ce soit lors des séquences de découverte des métiers et des formations au lycée ou bien lors de visites, séquences d'observation, stages d'initiation voire d'application réalisés en entreprise, administration ou association.

# Les milieux professionnels découverts relèveront d'au moins deux secteurs professionnels différents.

La réflexion, puis le choix par l'élève des parcours de formation auxquels il aspire se construisent avec l'équipe pédagogique dans tous les moments de la formation. Elle pourra être également renforcée au cours des heures d'accompagnement personnalisé.

### L'élève doit faire des stages dans au moins deux secteurs différents.

### Dates des 4 périodes de stage durant l'année :

- Stage 1 de découverte du 14 au 19 novembre 2022 :
  - Stage d'observation afin de découvrir et explorer des activités professionnelles et des organisations d'un secteur.
- Stage 2 d'initiation en milieu professionnel du 23 au 28 janvier 20223:
  - Stage d'initiation afin de construire un projet
     personnel d'orientation en explorant des activités
     professionnelles et en participant à la réalisation
     de biens ou de services.

- Stage 3 d'initiation en milieu professionnel du 13 au 18 mars 2023 :
  - Stage d'initiation afin de construire un projet personnel d'orientation en explorant des activités professionnelles et en participant à la réalisation de biens ou de services. Stage support pour l'oral d'orientation.
- Stage 4 d'initiation en milieu professionnel du 09 au 13 mai 2023 :
  - Stage d'initiation afin de confirmer le projet
     personnel d'orientation. Il sera en relation avec
     la spécialité de bac professionnel ou de CAP
     envisagée.

## Les conventions de stage





### **INSTITUTION NOTRE-DAME - CARENTAN**

Ecole – Collège – Lycée Professionnel 43 rue Sébline 50500 CARENTAN 02.33.71.67.00

### CONVENTION DE STAGE EN ENTREPRISE

LA Į	P.R	E	Œ.	UUK	Ę·C	O	NV	ΕN	T	O	N	ES	T	O	NC	LU	JE						
Entr		Ľ		tre	pr	ise	-			ері	rés	en		p	ar								
			cad				٠.			ris	e)												-
														T.		-	-	-					1

### Et d'autre part

### L'Institution Notre-Dame de Carentan

Représenté par Madame Isabelle LOBEL En qualité de chef d'établissement

### ET CONVIENT DE CE QUI SUIT :

- L'entreprise accueille un élève en stage dans le but de lui permettre de découvrir les réalités du travail en milieu professionnel.
- Le (la) stagiaire, pendant toute la durée du stage, demeure sous statut scolaire. Il (elle) reste sous l'autorité et la responsabilité du chef d'établissement de l'Institution Notre-Dame de Carentan. A ce titre, il (elle) est obligatoirement inscrit(e) à la sécurité sociale pour les accidents du travail et sa responsabilité civile est couverte par une assurance scolaire ou parentale.

En dehors des horaires de stage figurant sur ce document, le (la) stagiaire n'est plus sous la responsabilité de l'entreprise d'accueil.

- Durant son stage, le (la) stagiaire est soumis(e) aux règles en vigueur dans l'entreprise d'accueil, notamment en matière de sécurité, d'horaires et de discipline.
   En cas de faute ou d'erreur grave, le responsable du stage dans l'entreprise est en droit de mettre
- En cas de faute ou d'erreur grave, le responsable du stage dans l'entreprise est en droit de mettre fin au stage de l'élève après avoir prévenu le chef d'établissement de l'Institution Notre-Dame.
- ⇒ Au cours du stage, le (la) stagiaire ne peut prétendre à aucune rémunération et les frais de nourriture, d'hébergement et de transport restent à sa charge.
- Les parents ou le représentant légal de l'élève ainsi que l'entreprise d'accueil recevront avant le début du stage un exemplaire de la présente convention.
- La présente convention est signée pour la durée de la période de stage sur temps scolaire ou pendant les vacances scolaires.

-
encor
encor
rencor
encor
encor
ent d

# Stage ou observation d'un jeune de moins de 16 ans : quelles sont les règles ?



### Séquence d'observation au collège et au lycée

La séquence d'observation est obligatoire pour les élèves de 3e (stage de 3e). Sa durée maximum est d'1 semaine. Elle permet à l'élève de préparer son projet d'orientation.

Une séquence d'observation peut également être proposée, dans certains cas, aux élèves de 4e et aux lycéens. Elle s'ajoute alors à la séquence obligatoire de 3e.

L'élève peut, sous le contrôle de son tuteur, participer à des activités dans l'entreprise. Toutefois, il ne peut pas accéder aux machines, ni aux produits.

L'élève n'est pas rémunéré, mais une gratification: Indemnité versée par un employeur à son stagiaire peut lui être versée.

# Stage d'initiation en milieu professionnel



Le stage est réservé aux élèves de plus de 14 ans.

- Il est organisé uniquement pour des élèves dont le programme d'enseignement prévoit une période de formation professionnelle.
- Chaque élève est suivi individuellement par un enseignant et un tuteur, membre de l'organisation d'accueil.
- Le stage permet à l'élève de découvrir différents milieux professionnels.
- Il s'adresse notamment à l'élève scolarisé en classe de 3ème "prépa-métiers".
- L'élève peut y effectuer des activités, et, sous surveillance, des travaux légers autorisés aux mineurs par le code du travail.
- En revanche, il ne peut pas accéder aux machines et aux produits interdits aux mineurs.

### Avant 15 ans



- Le stage ne doit pas dépasser 7 heures par jour et 30 heures par semaine.
- Le repos est de 2 jours par semaine, si possible consécutifs.
- L'élève bénéficie des congés scolaires.
- Les horaires de stage doivent être compris entre 6h et 20h.

# A partir de 15 ans



- Le stage ne doit pas dépasser 7 heures par jour et 35 heures par semaine.
- Le repos est de 2 jours par semaine, si possible consécutifs.
- L'élève bénéficie des congés scolaires.
- Les horaires de stage doivent être compris entre 6h et 20h.

### 2) Déroulement des stages :



- a) Travail préparatoire réalisé par la famille de l'élève, et en découverte professionnelle :
- L'élève avec sa famille recherche une entreprise d'accueil et fait signer les conventions de stage.
- Un C V et une lettre de motivation seront réalisés et remis au professionnel tuteur de l'entreprise.
- Une fiche de stage est réalisée par l'élève pour informer son professeur référent du lieu, des dates, et des horaires du stage.
- Un livret de suivi de stage est édité pour le départ en stage.

### 2) Déroulement des stages :



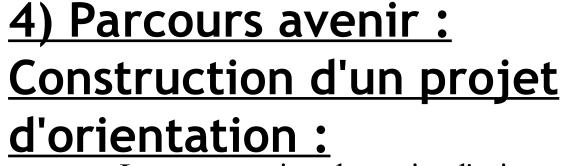
- b)Travail réalisé durant le stage en entreprise avec le professeur référent :
- Le professeur référent rend visite à l'élève ou prend contact avec le maître de stage de l'entreprise d'accueil pour les 4 stages.
- Le professionnel tuteur de l'entreprise complète une grille d'évaluation située dans le carnet.
- L'élève complète son carnet pendant le déroulement du stage et prépare son oral

### 2) Déroulement des stages :



### c)Travail réalisé après le stage en entreprise.

- Chaque élève fera un compte rendu oral de son stage dans le cours du professeur référent.
- Le professeur référent évalue le carnet de stage.
- Mise à jour des CV et rédaction d'une lettre de remerciements





- La construction du projet d'orientation se fait à partir des stages et des visites d'entreprises.
- Des séances d'éducation à l'orientation seront organisées pendant les heures de découverte professionnelle et d'accompagnement personnalisé.
- Un outil numérique d'aide à l'orientation est mis en place.
- Chaque élève construira un dossier personnel d'orientation avec les documents de stage, les documents d'orientation et les fiches métiers.....



### 5) Entretiens et suivi :

- Le professeur référent s'occupe de l'avancée du projet d'orientation de l'élève
- Pour l'oral du DNB, l'élève peut présenter son parcours avenir. Il est interrogé sur la pertinence du parcours envisagé et sur ses connaissances des différents types de formation.



### 6) La mini-entreprise

Pendant plusieurs mois, un groupe de jeunes âgés de 13 à 25 ans crée son entreprise avec pour but la conception, la mise en œuvre puis la commercialisation réelle d'un produit (bien ou service). Les jeunes s'organisent alors en équipe projet pour concrétiser leur idée.

Lien pour une présentation en vidéo : https://www.entreprendre-pour-apprendre.fr/mini-entreprise/parcours-mini-l

La Mini entreprise 2022-2023 avec EPA
(Entreprendre pour apprendre)
Commercialisation et activités autour de la production de cucurbitacées
Les élèves de 4 Rome ont mené un projet de culture de cucurbitacées au troisième trimestre avec la réalisation de semis dans la serre pédagogique du

# La Mini entreprise 2022-2023 avec EPA (Entreprendre pour apprendre)



Commercialisation et activités autour de la production de cucurbitacées :

Les élèves de 4 Rome ont mené un projet de culture de cucurbitacées au troisième trimestre avec la réalisation de semis dans la serre pédagogique du collègue puis le repiquage chez un maraîcher Monsieur Jacqueline.

Lien vers les activités de maraîchage réalisées par les élèves de 4 Rome : https://jmbtechnologie.scenari-community.org/Mini-entreprise%202022-20223/mini\_entreprise\_web/co/module\_mini\_entreprise\_courges.html

L'objectif cette année est de créer une mini-entreprise à partir de la récolte des cucurbitacées

Aux élèves de troisième Prépa-métiers de créer l'entreprise en déterminant : les activités, l'organisation, le logo et le nom de l'entreprise.

### **Utilisation d'EcoleDirecte:**



Démonstration pour l'utilisation d'EcoleDirecte





# Bon travail à tous et très bonne année scolaire i

J M Bienvenu.